

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2007

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2008 - (n° 284)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 668

présenté par
M. Bur

à l'amendement n° 475 de Mme Boyer

APRÈS L'ARTICLE 64

Après les mots :

« le nombre des »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 de cet amendement :

« caisses d'allocations familiales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.